

UGECAM BRPL
Service Achats/Marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURE ET SERVICES

Conception, fourniture et pose de la
signalétique de l'extension de la
Tourmaline

SITE DE LA TOURMALINE
SAINT-HERBLAIN (44)

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Consultation n°

336-2025

Date limite de remise des candidatures : Vendredi 15 mai 2026 à 12h00

Date limite de remise des offres : Vendredi 28 août 2026 à 12h

SOMMAIRE

1.	DESIGNATION DE L'ACHETEUR	3
1.1.	IDENTIFICATION	3
1.2.	TYPE D'ACHETEUR	3
1.3.	ACTIVITE PRINCIPALE.....	3
2.	IDENTIFICATION DU MARCHE	3
2.1.	OBJET	3
2.2.	CLASSIFICATION CPV	3
2.3.	DUREE DU MARCHE	3
2.4.	ALLOTISSEMENT.....	3
2.5.	LIEU D'EXECUTION.....	4
2.6.	VARIANTES	4
3.	PROCEDURE	4
4.	ORGANISATION GENERALE DU MARCHE.....	4
5.	PHASE CANDIDATURE	4
5.1.	SELECTION DES CANDIDATURES	4
5.2.	DOCUMENTS A REMETTRE.....	4
5.3.	COTRAITANCE.....	5
5.4.	CANDIDATS ADMIS A SOUMISSIONNER.....	5
5.5.	VERIFICATION DES ELEMENTS DE CANDIDATURE.....	5
5.6.	DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES.....	6
6.	PHASE OFFRE	6
6.1.	VISITE DE SITE.....	6
6.2.	CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES ET PONDERATION	6
6.3.	NEGOCIATION	7
6.4.	DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE	7
6.5.	DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	7
7.	CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
7.1.	LANGUE	7
7.2.	MODALITE DE REMISE ELECTRONIQUE	7
7.3.	PRESENTATION DES DOSSIERS	8
7.4.	VIRUS	8
7.5.	COPIE DE SAUVEGARDE	8
8.	MODIFICATIONS DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION	8
9.	LES RECOURS.....	9

1. DESIGNATION DE L'ACHETEUR

1.1. Identification

Nom de l'acheteur : UGECAM de Bretagne et des Pays de la Loire

N° d'identification nationale (SIRET) : 428 692 008 00157

Adresse de l'acheteur : 2 chemin du Breil - BP 60075 - 44814 SAINT HERBLAIN CEDEX

Pays : France

Code NUTS : FRG01

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Nom du représentant légal de l'acheteur : Madame Laurence BROWAEYS

1.2. Type d'acheteur

Organisme de Sécurité sociale

1.3. Activité principale

Santé

2. IDENTIFICATION DU MARCHE

2.1. Objet

Le présent marché a pour objet la conception, fabrication et pose de la signalétique extérieure et intérieure de l'extension du Pôle de Réadaptation de la Tourmaline.

2.2. Classification CPV

N° CPV – 34928471-0 : Matériel de signalisation

N° CPV – 34942000-2 : Equipement de signalisation

N° CPV – 44423400-5 : Panneaux de signalisation et articles connexes

N° CPV – 45233290-8 : Installation de panneaux de signalisation

2.3. Durée du marché

Le marché s'exécutera en 1 seule phase.

Les éléments de signalétique devront être installés dans le courant du mois de mars 2027, entre la réception de l'extension en cours et l'organisation de la commission de sécurité (date à fixer ultérieurement)

2.4. Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

2.5. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution du marché est le site de la Tourmaline :

Pôle de Réadaptation de La Tourmaline
31 boulevard Salvador Allende, BP 249
44 818 Saint Herblain
France

2.6. Variantes

Les variantes pourront être autorisées lors de la phase offre.

3. PROCEDURE

Conformément aux dispositions de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, il s'agit d'une procédure adaptée.

La procédure est restreinte.

4. ORGANISATION GENERALE DU MARCHÉ

Le marché s'organise en deux phases :

- Phase Candidature : l'acheteur procède à la sélection de trois candidats
- Phase Offre : Les trois candidats retenus reçoivent le dossier de consultation de la phase offre

Le calendrier prévisionnel est transmis en annexe et prévoit notamment la pose des éléments de signalétique durant le mois de mars 2027 (date à affiner suivant l'avancement du chantier).

5. PHASE CANDIDATURE

5.1. Sélection des candidatures

Le nombre minimum et maximum de candidat que l'acheteur prévoit d'inviter à remettre une offre est fixé à 3.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Références en signalétique sur des opérations de complexité équivalente dans le domaine sanitaire ou médico-social
- Moyens humains et capacités professionnelles de l'équipe dédiée au projet concerné par le présent marché (composition de l'équipe, compétences et expérience)
- Capacités financières

5.2. Documents à remettre

Le candidat remet :

- 1) Une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique. Le candidat joint à cet effet :
 - Soit un formulaire DC1 accessible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Soit un e-dume accessible à l'adresse suivante :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

2) Des informations sur ses capacités financières, professionnelles et techniques :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et la composition de l'équipe pressentie nom, titre, qualité, références sur des opérations de complexité équivalente dans le domaine sanitaire ou médico-social.
- Une liste des principales références sur des opérations de complexité équivalente dans le domaine sanitaire ou médico-social indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, des visuels. Pour cela l'annexe 1 au RC doit être renseignée

Le candidat joint à cet effet :

- Soit un formulaire DC2 (et les documents annexes) accessible à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Soit un e-dume (et les documents annexes) accessible à l'adresse suivante :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

5.3. Cotraitance

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire DC1 ou le e-dume.

Dans le cas où les candidatures sont présentées par un mandataire, ce dernier doit disposer des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La totalité de l'équipe doit être associée à la réalisation, de la conception jusqu'à la réception des travaux. Il ne peut exister de lien professionnel, familial ou d'intérêt entre les candidats et les personnes appelées à participer à la sélection et le choix des candidats.

5.4. Candidats admis à soumissionner

À l'issue de la phase de sélection des candidats, une lettre de consultation est adressée à tous les candidats admis à soumissionner. Une lettre informant du rejet de leur candidature est adressée aux autres candidats.

5.5. Vérification des éléments de candidature

Pour être en conformité avec les dispositions de l'article R2144-5 du code de la commande publique, l'acheteur procède aux vérifications de la candidature au plus tard avant l'envoi de l'invitation à soumissionner. À ce titre, il est demandé aux candidats admis à soumissionner de fournir les documents suivants dans le délai fixé par l'acheteur :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et paiements des impôts.
- Le certificat de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de Sécurité sociale prévu à l'article L243-15 du Code de la Sécurité sociale.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir avec un espace de stockage numérique ou qui ont déjà été transmis et qui demeurent valables.

5.6. Date et heure limite de réception des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 15/05/2026 à 12h00

6. PHASE OFFRE

6.1. Visite de site

Une visite de site doit obligatoirement être réalisée pour présenter une offre.

Cette visite a notamment pour but d'apprécier l'intégration de la prestation du présent marché en tenant compte de l'existant, d'avoir un aperçu de l'avancement du chantier et des volumes et d'apprécier les conditions d'interventions et d'accès.

La prise de RDV se fait auprès de M. ROC'H, par mail à l'adresse suivantes :

vincent.roch@ugecam.assurance-maladie.fr

A titre indicatif, la visite sera organisée un mardi matin ou un jeudi après-midi entre les semaines 23 et 26

6.2. Critères d'attribution des offres et pondération

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution pondérés de la manière suivante :

- **Prix** : 55 %
- **Valeur technique** : 45%

Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux notée et arrive première au classement est retenue

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. Toutefois conformément aux dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique :

- Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses
- La Régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles

6.2.1. Le critère « Prix »

Une note N_{prix} variant de 0 à 55 sera attribuée au candidat après analyse de l'offre du candidat.

L'entreprise moins disante se verra attribuer la note de 55 points.

Les notes attribuées aux autres entreprises seront déterminées par la formule suivante :

$$N_{\text{prix}} = 55 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre examinée})$$

6.2.2. Le critère « Valeur technique »

Une note Ntech variant de 0 à 45 sera attribuée au candidat suivant les sous-critères suivants :

- Qualité du projet présenté :
 - Esthétique : *15 points*
 - Intégration sur le site existant et sur le bâtiment existant : *10 points*
- Qualité des produits (évolutivité, solidité, garantie) : *10 points*
- Méthodologie de travail proposée : *5 points*
- Délai de l'ensemble de l'opération avec jalons : *5 points*

6.3. Négociation

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre.

Les soumissionnaires admis à la négociation sont invités par l'acheteur à remettre, le cas échéant, une offre finale.

L'acheteur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sans avoir recours à la négociation sur la base d'une offre initiale économiquement avantageuse.

6.4. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres finales

6.5. Date et heure limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 28/08/2026 à 12h00.

7. CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1. Langue

Les candidatures et les offres sont entièrement rédigées en langue française.

7.2. Modalité de remise électronique

Toute remise sous une autre forme que celle imposée dans le présent règlement de la consultation entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Les candidatures ou les offres sont remises obligatoirement par la voie électronique via le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation du profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur (service supports clients : 0 892 23 21 20 – numéro surtaxé).

Si le candidat adresse plusieurs candidatures ou plusieurs offres différentes, seule la dernière reçue est prise en compte.

Les candidatures ou les offres doivent être transmises avant le jour et l'heure inscrits dans le présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature correspond au dernier octet reçu. Les candidatures ou les offres parvenues après cette date et heure limites sont

éliminées sans avoir été lues et le candidat en est informé. Le candidat accepte l'horodatage retenu par la plateforme.

7.3. Présentation des dossiers

Il est conseillé de présenter le dossier complet (DC1, DC2 et ses annexes ou le e-dume et ses annexes) dans un fichier PDF unique.

7.4. Virus

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

7.5. Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD-Rom, DVD- ROM, clé USB) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

Adresse d'envoi des copies de sauvegarde : UGECAM BRPL – Service Achats/Marchés – 2 chemin du Breil – BP60075 – 44814 Saint Herblain Cedex

Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde est placée sous un pli scellé et n'est ouverte que lorsque la candidature électronique :

- Contient un programme informatique malveillant ou un virus,
- Est réceptionnée à la date limite de remise des plis de manière incomplète
- Est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis
- N'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

8. MODIFICATIONS DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

L'acheteur peut envoyer aux candidats ayant retiré les documents de la consultation, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures ou des offres, des renseignements complémentaires soit à son initiative soit à la suite de questions posées par un opérateur économique. Les opérateurs économiques souhaitant obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour présenter leur candidature doivent poster une question sur la plateforme au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures ou des offres

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais. Le candidat ne peut porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de

consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

9. LES RECOURS

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

Référé précontractuel (jusqu'à la signature du contrat) et contractuel (à partir de la signature du contrat) tels que prévus aux articles L.1441-1 et suivants du code de procédure civile selon les articles 2 et 11 de l'ordonnance no2009-515 du 7 mai 2009.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier au Tribunal Judiciaire territorialement compétent (Nantes).